

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2817

18 novembre 2011

SOMMAIRE

B2 Holding S.A	Orsa Maggiore S.A
BMS-Lux S.A	Pan European Health Food S.A135201
Bogolder S.A	Park Lane S.A
Challenger Luxembourg Holding No. 1A	PEF Joseph II Investment S.àr.l135189
S.à r.l	Peinture Yves Braun135200
Estates Property 2 S.A135204	Penning Voyages SA
Fougera Luxco S.A	Pfizer Luxco Holdings Sàrl135197
Global Financial and Commercial Holdings	Picarus N.V. S.A
S.à r.l	Picarus N.V. S.A
Global Financial and Commercial Holdings	Plaider Holding S.A
S.à r.l	Polar Windows S.à r.l
Groupe Centennial S.A135174	Prestinvest Holding S.A
Helios Invest 2013 S.A	Privatec S.A
International Luxury Holding S.à r.l 135187	ProLogis European Finance XIII S.à r.l 135216
Italian Holding Development S.à r.l 135178	Quatre Chênaux Holding S.A
Miramar Investissements	Quatre Chênaux Holding S.A
Nalozo Topco S.àr.l	RA Oscillators S.à r.l
NEF Cable Holdings S.à r.l135174	Regent Management S.à r.l
New Asia S.à r.l	Regent S.C.A
Northern Stone S.A	RE German Office S.à r.l
Novalis S.A	R.E. RO S.A
Novipa135186	Richardson European Investments S.à r.l.
Now Pharm A.G	
Nycomed Luxco135201	Rix et Cie
Nyiragongo S.à r.l135193	Rose Lila S.à r.l
Nyiragongo S.à r.l135194	S.G. General School S.A
O.G.A. Participations S.A., SPF	SIFC Development Holding S.à r.l 135194
Omega S.A	SIFC Hotel Development S.à r.l 135175
Opal Invest S.A	Snack Sinbad Sàrl
Orens S.A	Voyages Albatros, société anonyme et Cie
Orens S.A	135185



Challenger Luxembourg Holding No. 1A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.625.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 124.890.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of September.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "CHALLENGER LUXEMBOURG HOLDING No. 1A S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.890, incorporated by a notarial deed enacted by Maître Paul DECKER, civil law notary, residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 February 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, on 14 May 2007 under number 874, page number 41924. The articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Paul DECKER, civil law notary, residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, on March 4 th 2008, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, on 15 April 2008 under number 926, page number 44428.

The sole shareholder, being Challenger Property Nominees Pty Limited in its capacity as trustee of the Challenger European Property Trust, a company governed by the laws of Australia, with registered office at Level 15, 225 Pitt Street, AUS-NSW 2000 Sydney, registered with the Australian Business register under number ABN 39 091 336 793 (the "Sole Shareholder" or the "Contributor-Subscriber"), holding the entire share capital of the Company, is duly represented by Mrs. Irina Heintel, employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal. A copy of this proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Create one new class of shares being the Class L shares having the rights and privileges attached thereto as set out in the articles of association of the Company.
- 3. Increase of the share capital by an amount of EUR 2,500,000 (two million five hundred thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 125,000 (one hundred twenty-five thousand Euros) to EUR 2,625,000 (two million six hundred twenty-five thousand Euros) by the issuance of 2,500,000 (two million five hundred thousand) new Class L shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in the conversion of a claim that the Sole Shareholder holds against the Company into equity;
- 4. Subscription and payment by the Sole Shareholder of 2,500,000 (two million five hundred thousand) new Class L shares;
 - 5. Composition of the shareholding of the Company;
- 6. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company relating to the share capital in order to reflect the new share capital of the Company amounting to EUR 2,625,000 (two million six hundred twenty-five thousand) pursuant to the above resolutions; and
 - 7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to create a new class of shares being the class L shares having the rights and privileges attached thereto as set out in the articles of association of the Company.



Third resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,500,000 (two million five hundred thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 125,000 (one hundred twenty-five thousand Euros) to EUR 2,625,000 (two million six hundred twenty-five thousand Euros) by the issuance of 2,500,000 (two million five hundred thousand) new Class L shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares"), to be fully paid up through a contribution in kind consisting in the conversion of a claim that the Sole Shareholder holds against the Company and amounting to EUR 2,500,000 (two million five hundred thousand Euros) into equity (the "Receivable").

Fourth resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares by the Contributor through the contribution of the Receivable described below.

Contributor - Subscriber's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, intervenes the Contributor-Subscriber here represented by Mrs. Irina Heintel, prenamed, and declares to subscribe for the New Shares.

The New Shares have been fully paid up through the contribution to the Company of the Receivable.

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the existence of the Receivable results from a certificate of the management of the Company, issued on 28 September, 2011 which has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the above contribution being fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

Challenger Property Nominees Pty Limited in its capacity as trustee of the Challenger European Property Trust, holder of:

2,000 (two thousand) Class A shares;

2,000 (two thousand) Class B shares;

2,000 (two thousand) Class C shares;

2,000 (two thousand) Class D shares;

2,000 (two thousand) Class E shares;

2,000 (two thousand) Class F shares;

2,000 (two thousand) Class G shares;

2,000 (two thousand) Class H shares;

2,000 (two thousand) Class I shares;

2,000 (two thousand) Class J shares;

105,000 (one hundred five thousand) Class K shares;

2,500,000 (two million five hundred thousand) Class L shares

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the above contribution being fully carried out, it is resolved to amend article 5 of the articles of the articles of association of the Company to be read as follows:

"The issued capital of the Company is set at two million six hundred twenty-five thousand Euros (EUR 2,625,000), divided into 2,000 (two thousand) Class A shares, 2,000 (two thousand) Class B shares, 2,000 (two thousand) Class C shares, 2,000 (two thousand) Class D shares, 2,000 (two thousand) Class E shares, 2,000 (two thousand) Class G shares, 2,000 (two thousand) Class H shares, 2,000 (two thousand) Class I shares, 2,000 (two thousand) Class J shares, 105,000 (one hundred five thousand) Class K shares and 2,500,000 (two million five hundred thousand) Class L shares"

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the presently stated deed, are estimated at approximately three thousand three hundred Euro (EUR 3.300.-).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.



The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, notaire instrumentant,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "CHALLENGER LUXEMBOURG HOLDING No. 1A S.à r.l.", société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.890, et constituée en date du 15 février 2007 par acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 874 du 14 mai 2007, page 41924. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 4 mars 2008 suivant acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 926 du 15 avril 2008, page 44428.

L'associé unique, à savoir Challenger Property Nominees Pty Limited, en sa qualité de fondé de pouvoir de la société de droit australien Challenger European Property Trust, avec siège social à Level 15, 225 Pitt Street, AUS-NSW 2000 Sydney, inscrite au registre de commerce australien sous le numéro ABN 39 091 336 793 (l'"Associé unique" ou l' "Apporteur-Souscripteur"), détenant l'intégralité du capital social de la Société, est dûment représenté aux fins des présentes par Mme Irina Heintel, employée de la société Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., avec résidence professionnelle sise à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Une copie de cette procuration, signée par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. L'assemblée peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour desquels l'Associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation préalable;
- 2. Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales, dénommée les parts sociales de catégorie L, ayant les droits et privilèges qui s'y rattachent en vertu des statuts de la Société.
- 3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.500.000 euros (deux millions cinq cent mille euros) afin de le porter de son montant actuel de 125.000 euros (cent vingt-cinq mille euros) à 2.625.000 euros (deux millions six cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) nouvelles parts sociales de catégorie L d'une valeur nominale de 1 euro (un euro) chacune, devant être entièrement payées au moyen d'un apport en nature, consistant en la conversion d'une créance détenue par l'Associé unique vis-à-vis de la Société en capitaux propres;
- 4. Souscription et paiement par l'Associé unique de 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) nouvelles parts sociales de catégorie L;
 - 5. Composition de l'actionnariat de la Société;
- 6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société relatif au capital social afin de refléter le nouveau capital social de la Société qui s'élève à 2.625.000 euros (deux millions six cent vingt-cinq mille euros) suivant les résolutions ci-avant; et
 - 7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de l'assemblée a été mis à la disposition de l'Associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen minutieux de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé de créer une nouvelle catégorie de parts sociales, à savoir les parts de catégorie L, ayant les droits et privilèges qui s'y rattachent en vertu des statuts de la Société.



Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.500.000 euros (deux millions cinq cent mille euros) afin de le porter de son montant actuel de 125.000 euros (cent vingt-cinq mille euros) à 2.625.000 euros (deux millions six cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) nouvelles parts sociales de catégorie L d'une valeur nominale de 1 euro (un euro) chacune (les "Nouvelles Parts"), devant être entièrement payées au moyen d'un apport en nature, consistant en la conversion d'une créance détenue par l'Associé unique vis-à-vis de la Société et s'élevant à 2.500.000 euros (deux millions cinq cent mille euros) en capitaux propres (la "Créance").

Quatrième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts par l'Apporteur au moyen de l'apport de la Créance décrite ci-après.

Intervention de l'Apporteur - Souscripteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur-Souscripteur représenté ici par Mme Irina Heintel, précitée, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts. Les Nouvelles Parts ont été entièrement payées au moyen de l'apport de la Créance en faveur de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'existence de la Créance résulte d'un certificat délivré par le gérant de la Société, émis le 28 septembre 2011 et remis au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'apport ayant été totalement effectué, l'actionnariat de la Société se compose à présent comme suit:

Challenger Property Nominees Pty Limited en sa qualité de fondé de pouvoir de Challenger European Property Trust, détenteur de:

- 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie A;
- 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie B;
- 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie C;
- 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie D;
- 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie E;
- 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie F;
- 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie G;
- 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie H;
- 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie I;
- 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie J;
- 105.000 (cent cinq mille) parts sociales de catégorie K;
- 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) parts sociales de catégorie L.

Sixième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'apport ayant été totalement effectué, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société de façon à ce qu'ils se lisent dorénavant comme suit:

"Le capital émis de la Société est fixé à deux millions six cent vingt-cinq mille euros (EUR 2.625.000), représenté par 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie A, 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie B, 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie D, 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie E, 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie G, 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie G, 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie G, 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie H, 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie J, 105.000 (cent cinq mille) parts sociales de catégorie K et 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) parts sociales de catégorie L".

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société à la suite du présent acte, s'élève à environ trois mille trois cents euros (EUR 3.300.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.



Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: I. Heintel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2011. LAC/2011/43437. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138115/218.

(110159870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Global Financial and Commercial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 162.130.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138803/11.

(110160798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

B2 Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour B2 HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011140734/11.

(110163304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Groupe Centennial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 81.494.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 mars 2011

- La démission de M. Peter Holmgren de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Mme Ingeborg Bardsdatter Rosjo, née à Oslo (Norvège) le 23/12/1987, domiciliée au 35C, rue Sponstuveien, N-1263 Oslo est nommée nouvel Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Certifié sincère et conforme

GROUPE CENTENNIAL S.A.

Référence de publication: 2011140853/14.

(110163583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

NEF Cable Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.946.

Veuillez noter que le nom de l'associée unique de la société a été changé de AIG New Europe Fund II, L.P. en PineBridge New Europe Partners II L.P.



Luxembourg, le 13.10.2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour NEF Cable Holdings S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011140999/13.

(110163308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Omega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 92.837.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011141015/11.

(110163217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

SIFC Hotel Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 142.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.943.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of September.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Hotel Development S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS) under number B 110.943 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 of January 28, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on September 16, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

SIFC Development Holding S.à r.l., private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.942 (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 16, 2011,

the said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twentytwo million Korean Won (KRW 22,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred and twenty million Korean Won (KRW 120,000,000) to an amount of one hundred and forty-two million Korean Won (KRW 142,000,000) by the issuance of twenty-two (22) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;
- 2. Allocation of an amount of six hundred forty-nine thousand nine hundred and sixteen Korean Won (KRW 649,916.-) to the share premium account of the Company;
 - 3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;
 - 4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;
 - 5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.
 - III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:



First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-two million Korean Won (KRW 22,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred and twenty million Korean Won (KRW 120,000,000) to an amount of one hundred and forty-two million Korean Won (KRW 142,000,000) by the issuance of twenty-two (22) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for twenty-two (22) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to twenty thousand six hundred and eighty-four United States Dollars and eighty-five cents (USD 20,684.85), being the equivalent of twenty-two million six hundred and fortynine thousand nine hundred and sixteen Korean Won (KRW 22,649,916.-) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1,095.0 of which twenty-two million Korean Won (KRW 22,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and six hundred forty-nine thousand nine hundred and sixteen Korean Won (KRW 649,916.-) to shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of twenty thousand six hundred and eighty-four United States Dollars and eighty-five cents (USD 20,684.85), being the equivalent of twenty-two million six hundred and forty-nine thousand nine hundred and sixteen Korean Won (KRW 22,649,916.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

"Art. 6. The corporate capital of the Company is fixed at one hundred and forty-two million Korean Won (KRW 142,000,000) represented by one hundred and forty-two (142) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Hotel Development S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.943 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 du 28 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 septembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 septembre 2011, Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-deux millions de Won coréens (KRW 22.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent-vingt millions de Won coréens (KRW 120.000.000) à un montant de cent quarante-deux millions de Won coréens (KRW 142.000.000,), par l'émission de vingt-deux (22) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;
- 2. Allocation d'un montant de six cent quarante-neuf mille neuf cent seize Won coréens (KRW 649.916-) au compte prime d'émission de la Société;
 - 3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;
 - 4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;
 - 5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.
 - III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-deux millions de Won coréens (KRW 22.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt millions de Won coréens (KRW 120.000.000,-), à un montant de cent quarante-deux millions de Won coréens (KRW 142.000.000,-), par l'émission de vingt-deux (22) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire vingt-deux (22) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à vingt mille six cent quatre-vingt-quatre dollars américains et quatre-vingt-cinq cents (USD 20.684,85) équivalant à vingt-deux millions six cent quarante-neuf mille neuf cent seize Won coréens (KRW 22.649.916) au taux de change de USD 1 = KRW 1.095,0 dont vingt-deux millions de Won coréens (KRW 22.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et six cent quarante-neuf mille neuf cent seize Won coréens (KRW 649.916-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de vingt mille six cent quatre-vingt-quatre dollars américains et quatre-vingt-cinq cents (USD 20.684,85) équivalant à vingt-deux millions six cent quarante-neuf mille neuf cent seize Won coréens (KRW 22.649.916) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à cent quarante-deux millions de Won coréens (KRW 142.000.000,-) représenté par cent quarante-deux (142) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cent euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42360. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.



Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139030/147.

(110160459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Italian Holding Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 163.792.

STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1. Monsieur Rosario SPADARO, de nationalité italienne, né à Sant Teresa di Riva le 27 juin 1932;
- 2. Madame Elda Eugenia VITACOLONNA, de nationalité italienne, née à Guardiagrele le 7 mai 1933;

tous deux ici représentés par Monsieur Christopher Stephen SMITH, Trust Manager, demeurant à 5 Athol Street, Douglas, lle de Man, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 18 et 22 août 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signée «Ne Varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme dit est, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination: "Italian Holding Development S.à r.l."
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENT (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- **Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.



Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
 - Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformé ment au x prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes ont déclaré souscrire les DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales comme suit:



Monsieur Rosario SPADARO déclare libérer intégralement les dix mille cent vingt cinq (10.125) parts sociales par apport en nature de:

a) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1) représentant 100% du capital de la société Sal Development S.à r.l., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

Il résulte d'un certificat émis par le conseil de gérance de Sal Development S.àr.l. datée du 29 septembre 2011, que:

- «- Monsieur Rosario SPADARO est propriétaire de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un EURO (EUR 1) représentant 100% du capital social total de la Société;
 - ces parts sociales apportées sont entièrement libérées;
 - Monsieur Rosario SPADARO est le seul ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
 - selon la loi luxembourgeoise et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société, requises au Luxembourg, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;
 - les parts sociales apportées de la société sont estimées à EUR 346.750;».
- b) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) représentant 100% du capital de la société Ali Development S.à r.l., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers

Il résulte d'un certificat émis par le conseil de gérance de la société ALI Development S.à r.l. datée du 29 septembre 2011, que:

- «- Monsieur Rosario SPADARO est propriétaire de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un EURO (EUR 1) représentant 100% du capital social total de la Société;
 - ces parts sociales apportées sont entièrement libérées;
 - Monsieur Rosario SPADARO est le seul ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
 - selon la loi luxembourgeoise et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société, requises au Luxembourg, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;
 - les parts sociales apportées de la société sont estimées à EUR 4.967.782;».

L'apport en nature effectué par Monsieur Rosario SPADARO, tel que décrit ci-dessus, est évalué à un montant total de cinq millions trois cent quatorze mille cinq cent trente deux euros (EUR 5.314.532).

Madame Elda Eugenia VITACOLONNA déclare libérer intégralement les deux mille trois cent soixante quinze (2.375) parts sociales par apport en nature de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) représentant 100% du capital de la société Italia Development S.à r.l., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

Il résulte d'un certificat émis par le conseil de gérance de la société Italian Development S.à r.l. datée du 29 septembre 2011, que:

- «- Madame Elda Eugenia VITACOLONNA est propriétaire de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un EURO (EUR 1) représentant 100% du capital social total de la Société;
 - ces parts sociales apportées sont entièrement libérées;
- Madame Elda Eugenia VITACOLONNA est la seule ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
 - selon la loi luxembourgeoise et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société, requises au Luxembourg, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;



- les parts sociales apportées de la société sont estimées à EUR 1.260.000;».

L'apport en nature effectué par Madame Elda Eugenia VITACOLONNA, tel que décrit ci-dessus, est évalué à un montant total de un million deux cent soixante mille euros (EUR 1.260.000).

Le montant total des apports est évalué à un montant global de SIX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE CINQ CENT TRENTE DEUX EUROS (EUR 6.574.532).

Le montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) est affecté au capital social et le surplus, à savoir SIX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE DEUX MILLE TRENTE DEUX EUROS (EUR 6.562.032), est versé dans le compte prime d'émission de la société.

Frais

Les parties comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à QUATRE MILLE SEPT CENTS EUROS (4.700.- EUR).

Décisions des associés

- 1) Sont nommés gérants de la société pour une période indéterminée:
- Monsieur Christopher Stephen SMITH, Trust Manager, né à Douglas (lle de Man) le 29 janvier 1972, demeurant à 5 Athol Street, Douglas, lle de Man.
- Monsieur Mike Jimmy TONG SAM dit Jimmy Tong Sam, expert-comptable, né le 24 novembre 1968 à Moka, lle Maurice, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
- Monsieur Li Soon Foong CHAN YIN dit Philippe CHAN, comptable, né le 15 novembre 1974 à Quatre Bornes, lle Maurice, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
 - 2) L'adresse de la Société est fixée à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C.S. SMITH, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43560. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138266/189.

(110160114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

BMS-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5675 Burmerange, 1, rue Theodor Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 115.554.

L'an deux mille onze, le trente septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée BMS-LUX S.A., ayant son siège social à L5675 Burmerange, 1, rue Théodore Flammang, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 115.554 (la"Société"), constituée sous la dénomination de BMS aux termes d'un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Senningerberg, en date du 10 Mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1244 du 28 juin 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Wagner, ingénieur commercial, demeurant à L-6183 Gonderange, 22, rue de l'École.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Didier ABINET demeurant 43, rue Camille Polfer à L-2359 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société pré-désignée s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de cent cinquante cinq euro (155,- EUR).



- II. Que les deux cents (200) actions représentatives de l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.
- III. Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du Jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

- 1) Dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation de la Société
- 2) Nomination du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»)
- 3) Détermination des pouvoirs à attribuer au Liquidateur
- 4) Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Didier ABINET résidant 43, rue Camille Polfer à L-2359 Luxembourg, en qualité de Liquidateur de la Société

Troisième résolution

L'assemblée générale décide qu'en exerçant ses fonctions conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915):

- Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la Loi de 1915.
- Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi de 1915 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.
- Il peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.
- Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.
- Le Liquidateur pourra valablement et sans limitation engager la Société envers des tiers par sa seule signature, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale décide que la rémunération du liquidateur sera fixée ultérieurement par l'assemblée générale.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ huit cents euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Wagner, D. Abinet, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 3 octobre 2011. Relation: RED/2011/2047. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138670/69.

(110160784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.



New Asia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 20, rue de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 57.834.

Résolution des associés du 26 septembre 2011

1 ère et dernière résolution

L'associé prend connaissance que l'adresse privée de l'associé Ru Hong LIU et le gérant Ru Hong LIU a changé et se lit comme suit L-5530 Moutfort, 77, rue de Remich.

NEW ASIA S.à r.l.

Ru Hong LIU

Référence de publication: 2011141000/13.

(110162947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Northern Stone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 66.503.

Le Bilan au 31.12.2010 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 11 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011141004/10.

(110162979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

RE German Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.505.025,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.334.

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 septembre 2011 que:

- Ernst & Young S.à r.l., 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg est nommée réviseur d'entreprises agréé pour une durée indéterminée avec effet au 15 septembre 2011. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE German Office S.à r.l.

Représentée par Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011141292/16.

(110163334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Snack Sinbad Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7590 Beringen, 36B, rue d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 120.124.

L'an deux mille onze, le sept septembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée «SNACK SINBAD S.àr.l», avec siège social à L-7590 Beringen, 36b rue de Ettelbrück, constituée suivant acte reçu par le notaire Roger ARRENSDORFF, de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 29 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2167 du 21 novembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 120.124,

ici représentée par son gérant:

- Monsieur Wisam SHAMOON, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 8 bvd J.F. Kennedy,
- 2.- Monsieur Wisam SHAMOON, prédit, agissant en son nom personnel.



- 3.- Madame Razija SIJARIC, femme au foyer, demeurant à L-7590 Beringen, 36b rue d'Ettelbrück.
- 4.- Monsieur Safet KOCAN, ouvrier, demeurant à L-7590 Beringen, 36b rue d'Ettelbrück
- 5.- Monsieur Khaled MATTY, demeurant à NL-1106RE AMSTERDAM, 9 Nieuwlandhof, ici représenté par Monsieur Wisam SHAMOON, prédit, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Luxembourg, le 31 août 2011, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

Les parts sociales de la société "SNACK SINBAD S.àr.I", se trouvent actuellement réparties comme suit:

- Monsieur Khaled MATTY, prédit,	50 parts
- Madame Razija SIJARIC, prédite,	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts.

Par les présentes, Monsieur Khaled MATTY, prénommé et représenté comme il vient d'être dit, déclare céder et transporter, trente (30) PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prédite société à Madame Razija SIJARIC, prédite, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de trois mille sept cent cinquante euros (EUR 3.750.-), somme que le cédant déclare avoir reçue de la cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

La cessionnaire déclare connaître la situation financière de la société.

Ensuite, Monsieur Khaled MATTY, prénommé et représenté comme il vient d'être dit, déclare céder et transporter, vingt (20) PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Safet KOCAN, prédit, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-), somme que le cédant déclare avoir reçue du cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

Le cessionnaire déclare connaître la situation financière de la société.

La société "SNACK SINBAD S.àr.l", prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnée conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

La société déclare en outre donner décharge pleine et entière au cédant Monsieur Khaled MATTY, prédit, de toutes contraintes, dettes quelles qu'elles soient, passées, présentes et futures (TVA, contributions, sécurité sociale, et fournisseurs.) avec engagement formel de le tenir quitte et indemne si besoin devait en être.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital de la société "SNACK SINBAD S.àr.l", se trouve réparti de la manière suivante:

- Monsieur Safet KOCAN, prédit,	20 parts
- Madame Razija SIJARIC, prédite,	80 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant même les associés représentant l'intégralité du capital social ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer à compter de ce jour de sa fonction de gérant unique de la société:

- Monsieur Wisam SHAMOON, prédit.

Et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour dans la fonction de gérant unique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Safet KOCAN, prédit.



Quatrième résolution

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique

Frais

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à NEUF CENT EUROS (900.-EURO).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Shamoon; Sijaric; Kocan, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12035. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur ff. (signé): THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139035/84.

(110160647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Voyages Albatros, société anonyme et Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.596.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le onze août.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

- Voyages Albatros S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 229, route d'Arlon à L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.595,

ici représentée par Monsieur Luc WITTNER, employé, avec adresse professionnelle à L-1836 Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- 1° Voyages Albatros, Société Anonyme et Cie, une société en commandite simple ayant son siège social au 229 route d'Arlon, L-8011 Strassen, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28596, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 août 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 289 du 5 novembre 1988 à la page 13846 (la "Société").
- 2° Le capital social de la Société est fixé à nonante deux mille neuf cent soixante euros et sept centimes (EUR 92.960,07) divisé en trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales.
- 3° Par la présente, Voyages Albatros S.A., préqualifiée, agissant en sa qualité d'associé unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur de la Société;
- 4° En cette qualité, Voyages Albatros S.A. déclare que l'activité de la Société a cessé, que les dettes connues vis-à-vis des tiers ont été payées ou provisionnées, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- 5° L'universalité des éléments actifs et passifs, s ans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'associé unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'associé unique dans la Société;
 - 6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'associé unique;



- 7° Le liquidateur et associé unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- 8° Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Michaël Dandois, avec adresse professionnelle au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, désigné "commissaire à la liquidation";
- 9° Que partant la liquidation de la Société Voyages Albatros, Société Anonyme et Cie est à considérer comme faite et clôturée:
- 10° Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire de la Société pour l'exécution de leur mandat;
- 11° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au siège social de Sales Lentz Participations Sàrl qui est actuellement à Z.I. Bommelscheuer, L-4901 Bascharage Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. WITTNER, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 19 août 2011, LAC/2011/37300: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 août 2011.

Référence de publication: 2011139075/59.

(110160645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Novalis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 143.116.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011141005/10.

(110162972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Novipa, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 33.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011141006/10.

(110163184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Now Pharm A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 72.948.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011141007/12.

(110163165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.



Opal Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 88.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011141016/10.

(110163046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Global Financial and Commercial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. International Luxury Holding S.à r.l.).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 162.130.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Investindustrial IV L.P., a limited partnership registered under the laws of England, having its registered office at 1, Duchess Street, London, W1W 6AN, United Kingdom, registered with the United Kingdom Companies House under number LP 12543 (Investindustrial IV), represented by its general partner BI-Invest GP Limited, having its registered office at Ogier House, the Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 99032,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Jersey, on September 19, 2011.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to record the following:

- I. Investindustrial IV is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of International Luxury Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.130, incorporated pursuant to a deed enacted by the undersigned notary on May 18, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).
- II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares in registered form, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid up;
 - III. The agenda is as follows:
 - 1. change of the current denomination of the Company into Global Financial and Commercial Holdings S.à. r.l.;
 - 2. subsequent amendment of article 1. of the Company's articles of association; and
 - 3. miscellaneous.
- IV.- Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the current denomination of the Company from International Luxury Holding S.à. r.l. into Global Financial and Commercial Holdings S.à .r.l.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of association, which shall henceforth be read as follows:

"Art. 1. Name. The name of the company is "Global Financial and Commercial Holdings S.à. r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."



Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 1,300..

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French version, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingtième jour de septembre.

Par devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Investindustrial IV L.P., un limited partnership régie par les lois anglaises, dont le siège social se situe au 1, Duchess Street, Londres, W1W 6AN, Royaume-Uni, immatriculée auprès du United Kingdom Companies House sous le numéro LP 12543, représenté par son associé commandité BI-Invest GP Limited, ayant son siège social à Ogier House, the Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Jersey sous le numéro 99032,

ici représenté par Annick Braquet, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 19 septembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Investindustrial IV est le seul associé (l'Associé Unique) d'International Luxury Holding S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.130, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).
- II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
 - III. L'ordre du jour est le suivant:
 - 1. changement de la dénomination sociale actuelle de la Société en Global Financial and Commercial Holdings S. à r.l.;
 - 2. modification subséquente de l'article 1. des statuts de la Société; et
 - 3 divers
- IV. Sur ce, la partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale actuelle de la Société d' International Luxury Holding S.à. r.l. en Global Financial and Commercial Holdings S.à. r.l.

Seconde résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1** er . **Nom.** Le nom de la société est "Global Financial and Commercial Holdings S.à. r.l." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.300..

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42362. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138845/106.

(110160598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Nalozo Topco S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.035.557,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 133.519.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 28 septembre 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 28 septembre 2011 que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur Paul Mullins, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat; Il en résulte qu'à compter du 28 septembre 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:
- Séverine Michel
- Kees Jager
- Cédric Pedoni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2011141270/19.

(110163071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Park Lane S.A., Société Anonyme, (anc. PEF Joseph II Investment S.àr.l.).

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 124.736.

L'an deux mille onze, le cinq octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "SOPARFI S.A.", ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106497, ici représentée par deux de ses administrateurs en fonction savoir:

- 1) Monsieur Freddy BRACKE, demeurant au 9, rue de Saint Hubert L-1744 Luxembourg;
- 2) Monsieur Michel JADOT, demeurant au 103, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg;

L'article 6 des statuts de la société stipule:

"La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs de gestion journalière, l'achat et la vente de participations n'étant pas à considérer comme gestion journalière de la société. Toutefois les instructions aux banques devront être autorisées par deux administrateurs."

Le comparant agissant en tant que seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "PEF Joseph II Investment S.à r.l., établie et ayant son siège social à L2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, (matricule numéro 20072406266), constituée sous la dénomination "PEF INVESTMENT I S.à r.l." suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 février 2007, publié au Mémorial C numéro 771 du 3 mai 2007, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 124.736.



Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 16 février 2011, publié au Mémorial C numéro 1180 du 1 er juin 2011.

Ensuite le comparant, ès qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué à la présente assemblée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société à responsabilité limitée "PEF Joseph II Investment S.à r.l. en société anonyme.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société de "PEF Joseph II Investment S.à r.l. en "PARK LANE S.A.".

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la société d'un montant de six millions cinq cent mille euros (EUR 6.500.000.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à six millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 6.512.500.-), sans création ni émission d'actions nouvelles et libération intégrale par un apport en numéraire, par l'actionnaire unique existant.

La preuve de l'augmentation de capital au montant de six millions cinq cent mille euros (EUR 6.500.000.-) a été prouvée au notaire instrumentant sur le vu d'un certificat bancaire.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide que le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Freddy BRACKE, demeurant au 9, rue de Saint Hubert L-1744 Luxembourg, lequel est également nommé président du conseil d'administration.
 - b) Monsieur Michel JADOT, demeurant au 103, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.
 - c) Monsieur Jozef ADRIAENS, demeurant au 85, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Madame Marie-Reine BERNARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2012.

Sixième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, il y a lieu de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" Art. 1 er . Dénomination - Forme.

Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «PARK LANE S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée.

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires ou du Conseil d'Administration

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous



titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations (qui peuvent être convertibles), de titres de dettes, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- apporter une assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés apparentées.
- réaliser toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, et en particulier, sans restriction cependant acquérir, vendre, louer, gérer et détenir des biens immobiliers et des droits immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, si ces opérations peuvent faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné ou sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations décrites directement ou indirectement dans cet article.

Art. 5. Capital social.

Le capital social de la Société est fixé à six millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 6.512.500.-) représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

En cas d'usufruitier et de nu-propriétaire, c'est l'usufruitier qui a le droit de vote et le droit au dividende.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales.

L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1 ^{er} mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.



Art. 10. Composition du Conseil d'administration.

La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration.

Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant aux conditions et avec des pouvoirs tels que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation.

La Société sera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance.

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social.

L'exercice social commencera le 1 ^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices.

Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.



Art. 18. Divers.

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives."

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social de la société transformée, se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle de la société transformée se tiendra en 2012.

Souscription

Les actions sont souscrites comme suit:

Septième résolution

Le siège social de la société transformée reste fixé à L2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société et sont estimés approximativement à 4.100.- €.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: F. Bracke, M. Jadot, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13250, Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138968/210.

(110160612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

RA Oscillators S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 378.425,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.875.

La Société note le changement d'adresse de son gérant de catégorie B, M. Peter Parmentier, dont l'adresse professionnelle est désormais située au 7 Avenue Lloyd George, B-1000 Bruxelles, Belgique.

1

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RA Oscillators S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011141057/14.

(110163289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Nyiragongo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5852 Hesperange, 3, rue d'Itzig.

R.C.S. Luxembourg B 102.682.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 12/10/2011. G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011141008/12.

(110163168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Nyiragongo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5852 Hesperange, 3, rue d'Itzig. R.C.S. Luxembourg B 102.682.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011141009/12.

(110163169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

O.G.A. Participations S.A., SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 73.428.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011141010/12.

(110163167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

SIFC Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 114.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider. R.C.S. Luxembourg B 110.942.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of September.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Development Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.942 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 of January 28, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on September 16, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

AIG Real Estate Opportunity X – South Korea, a company organized under the laws of United Kingdom, with registered office at 599 Lexington Avenue, 24 th Floor, New York, NY 10022, United States of America, registered under number LP11010 (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 16, 2011,

the said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:



- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eleven million Korean Won (KRW 11,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred and three million Korean Won (KRW 103,000,000) to an amount of one hundred and fourteen million Korean Won (KRW 114,000,000) by the issuance of eleven (11) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;
- 2. Allocation of an amount of one hundred and seventy-nine thousand one hundred and sixty-eight Korean Won (KRW 179,168.-) to the share premium account of the Company;
 - 3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;
 - 4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;
 - 5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.
 - III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eleven million Korean Won (KRW 11,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred and three million Korean Won (KRW 103,000,000) to an amount of one hundred and fourteen million Korean Won (KRW 114,000,000) by the issuance of eleven (11) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for eleven (11) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to ten thousand two hundred and nine United States Dollars and twenty-nine Cents (USD 10,209.29) being the equivalent of eleven million one hundred and seventy-nine thousand one hundred and sixty-eight Korean Won (KRW 11,179,168) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1,095.0 of which eleven million Korean Won (KRW 11,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and one hundred and seventy-nine thousand one hundred and sixty-eight Korean Won (KRW 179,168.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of ten thousand two hundred and nine United States Dollars and twenty-nine Cents (USD 10,209.29) being the equivalent of eleven million one hundred and seventy-nine thousand one hundred and sixty-eight Korean Won (KRW 11,179,168-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

"**Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at one hundred and fourteen million Korean Won (KRW 114,000,000) represented by one hundred and fourteen (114) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-



2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (la Société), constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 du 28 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 septembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

AIG Real Estate Opportunity X – South Korea, une société de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 599 Lexington Avenue, 24 th Floor, New York, NY 10022, immatriculée sous le numéro LP11010 (l'Associé Unique), représentée par Annick Braquet, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 septembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de onze millions de Won coréens (KRW 11.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent trois millions de Won coréens (KRW 103.000.000,-), à un montant de cent quatorze millions de Won coréens (KRW 114.000.000,-), par l'émission de onze (11) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes:
- 2. Allocation d'un montant de cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-huit Won coréens (KRW 179,168.-) au compte prime d'émission de la Société;
 - 3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;
 - 4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus:
 - 5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.
 - III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de onze millions de Won coréens (KRW 11.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent trois millions de Won coréens (KRW 103.000.000,-), à un montant de cent quatorze millions de Won coréens (KRW 114.000.000,-), par l'émission de onze (11) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire onze (11) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à dix mille deux cent neuf dollars américains et vingt-neuf cents (USD 10.209,29), équivalant à onze millions cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-huit Won coréens (KRW 11.179.168) au taux de change de USD 1 = KRW 1.095,0 dont onze millions de Won coréens (KRW 11.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-huit Won coréens (KRW 179.168.-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de dix mille deux cent neuf dollars américains et vingt-neuf cents (USD 10.209,29), équivalent à onze millions cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-huit Won coréens (KRW 11.179.168) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à cent quatorze millions de Won coréens (KRW 114.000.000,-) représenté par cent quatorze (114) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cent euros (EUR 1.500,-).



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42358. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139028/146.

(110160449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Pfizer Luxco Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.684.

Extrait rectificatif dépôt L110161183

Il résulte de modifier l'organe concernant le gérant Madame Lori Shafner; de conseil de gérance en collège de gérance. Par conséquent, le collège de gérance sera dès lors composé comme suit:

- Monsieur Andre Petrunoff
- Monsieur Jean-Pol Leblon;
- Monsieur Christophe Plantegenet;et
- Madame Lori Shafner.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011141032/18.

(110163275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Orens S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.704.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011141017/10.

(110162908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Helios Invest 2013 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 154.804.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand eleven, on the fourth day of October.

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BNP Paribas, a société anonyme (public limited liability company) incorporated under the laws of France, having its registered office at 16, Boulevard des Italiens, 75009 Paris, registered with the Paris Trade and Companies Register under



number 662 042 0449 acting through its Luxembourg branch, established in L-2951 Luxembourg, 50, Avenue J.-F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 23968,

here represented by Mrs. Eva BOEHM, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the public limited company "Helios Invest 2013 S.A.", in liquidation (the "Company"), established and having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 154.804, has been incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on July 28, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2032 of September 29, 2010,

that the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 20, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 227of February 4, 2011,

and that the Company has been put into liquidation by a deed of the undersigned notary, on July 6, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1788 of the 5 th of August 2011;

- That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder, having taken notice of the report by the liquidator-controller, namely the private limited liability company "PricewaterhouseCoopers", established and having its registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 65.477, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

The said report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Second resolution

The Sole Shareholder gives full discharge to the liquidator and to the liquidatorcontroller for the execution of their respective mandate.

Third resolution

To the extent necessary, the Sole Shareholder confirms that it will ensure the payment of all eventual liabilities that could possibly arise.

Fourth resolution

The Sole Shareholder pronounces the closing of the liquidation.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who wouldn't be present at the end of the liquidation will be deposed at the same place for the benefit of all it may concern.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatrième jour d'octobre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;



A COMPARU:

BNP Paribas, une société anonyme de droit français, ayant son siège social à 16, Boulevard des Italiens, 75009 Paris, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 662 042 0449, agissant à travers sa succursale luxembourgeoise, établie à L-2951 Luxembourg, 50, Avenue J.-F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des société au Luxembourg sous le numéro B 23.968,

ici représentée par Madame Eva BOEHM, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, aprês avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme à responsabilité limitée "Helios Invest 2013 S.A.", en liquidation (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1476 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154.804, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 28 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2032 du 29 septembre 2010,

que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 20 décembre 2010 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 227 du 4 février 2011,

et que la Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 6 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1788 du 5 août 2011;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur, à savoir la société à responsabilité limitée "PricewaterhouseCoopers", établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65.477, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le susdit rapport, après avoir été signé ³ne varietur´ par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'Associé Unique donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur pour l'exécution de leur mandat respectif.

Troisième résolution

Pour autant que de besoin, l'Associé Unique déclare qu'il assurera le paiement de toutes dettes qui pourraient éventuellement encore surgir.

Quatrième résolution

L'Associé Unique prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide en outre que les livres et autres documents de la Société resteront déposés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux membres et aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. BOEHM, C. WERSANDT.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2011. LAC/2011/43880. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée:

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138825/121.

(110160354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Orens S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 80.704.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011141018/10.

(110162909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Peinture Yves Braun, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 29A, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 40.294.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011141029/12.

(110163263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Orsa Maggiore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.018.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011141022/13.

(110163203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Polar Windows S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.176.

La Société note le changement d'adresse de son gérant de catégorie B, M. Peter Parmentier, dont l'adresse professionnelle est désormais située au 7 Avenue Lloyd George, B-1000 Bruxelles, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Polar Windows S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011141025/13.

(110163295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.



Pan European Health Food S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011141027/10.

(110163598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

S.G. General School S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 80.761.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 11 octobre 2011 a renouvellé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011141078/18.

(110163252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Fougera Luxco S.A., Société Anonyme, (anc. Nycomed Luxco).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.510.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of September.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, public notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There was held an extraordinary General meeting of the shareholders (the "Meeting") of Nycomed Luxco ("the Company"), a société anonyme having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated pursuant to a deed of Incorporation of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on November 30, 2006, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 122.510, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 138 of February 8, 2007.

The Meeting is opened at 11:30 at 8 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, under the chair of under the chair of Mrs Madia CAMARA, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Adrian ALDINGER, lawyer , with professional address in Luxembourg. The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A. That the Agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

- 1. Change of the name of the Company from currently "Nycomed Luxco S.A." to "Fougera Luxco S.A";
- 2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company;
- 3. Miscellaneous.
- B. The shareholders present or represented (the "Shareholders"), the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list and the proxies of the represented Shareholders, being signed by the Shareholders, the board of the Meeting and by the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time for registration purpose;



- C. All the shares being in nominative form, this meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent by SGG S.A. to the shareholders by registered mail on September 22, 2011;
- D. According to the attendance list, two million eight hundred fifty-four thousand seven hundred ninety-three point seven five (2,854,793.75) shares out of the three million four hundred sixty-six thousand (3,466,000) issued shares are represented.
- E. The quorum required for the items on the agenda, according to Luxembourg laws and the Articles of Association, is at least fifty per cent (50%) of the issued share capital. The resolutions on such items, in order to be adopted, shall be carried by at least two thirds (2/3) of the votes validly cast by the Shareholders present or represented;
 - F. According to the attached attendance list, such quorum is reached;
 - G. The present Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda; Then the Shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to change the name of the Company from currently "Nycomed Luxco" to "Fougera Luxco S.A.".

Second resolution

Further to the foregoing resolution, the Shareholders resolve to amend article 1 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "Fougera Luxco S.A." (the «Company¬)."

There being no further business before the meeting, the same was there upon adjourned.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand six hundred Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le trente septembre.

Par devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Nycomed Luxco (la «Société»), société anonyme ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 30 novembre 2006, enregistrée au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 122.510, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 138 du 8 février 2007.

L'assemblée est ouverte à onze heures et trente minutes au 8 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous la présidence de Madame Madia CAMARA, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Adrian ALDINGER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant constitué, le président déclare et demande au notaire d'établir que:

A. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Changement de la dénomination sociale de la Société de «Nycomed Luxco S.A.» en «Fougera Luxco S.A.»;
- 2. Modification consécutive de l'article 1 er des Statuts de la Société;
- 3. Divers.
- B. Les actionnaires présents ou représentés (les «Actionnaires»), les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, signées par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps;



- C. Toutes les actions étant sous la forme nominative, la présente assemblée a été convoquée par SGG S.A. par des lettres contenant l'ordre du jour, adressées par recommandé aux actionnaires en date du 22 septembre 2011.
- D. Selon la liste de présence, deux millions huit cent cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt-treize virgule soixante-quinze (2.854.793,75) actions sur les trois millions quatre cent soixante-six mille (3.466.000) actions émises en circulation sont dûment représentées à la présente assemblée.
- E. Le quorum requis pour les délibérations sur les points à l'ordre du jour, conformément à la législation luxembourgeoise, est d'au moins cinquante pour cent (50%) du capital social. Les décisions sur ces points, pour être adoptées, doivent réunir au moins deux tiers (2/3) des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés;
 - F. Selon la liste de présence ci-jointe, ce quorum est atteint;
- G. La présente assemblée est donc valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, les Actionnaires ont pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les Actionnaires décident de changer la dénomination sociale actuelle de la Société qui est "Nycomed Luxco" en "Fougera Luxco S.A."

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les Actionnaires décident de modifier l'article 1 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1** er. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «Fougera Luxco S.A.» (la «Société»).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront assumés par la Société suite au présent acte, sont estimés à environ mille six cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. CAMARA, A. ALDINGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2011. LAC/2011/43695. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138929/117.

(110160454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Penning Voyages SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3813 Schifflange, 27, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 72.366.

Acte constitutif déposé au régistre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 29/10/1999 , publié au Mémorial recueil spécial C Nr. 5 du 04/01/2000, modifié suivant acte du 25/05/2004 publié au mémorial recueil spécial C Nr 795 du 03/08/2004

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141030/12.

(110162898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.



Regent S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 159.567.

En date du 27 septembre 2011, l'actionnaire commandité a décidé de transférer le siège social de la société du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet au 22 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141048/11.

(110163356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Estates Property 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 163.803.

STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ESTATES S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.770,

ici représentée par Monsieur Laurent WEIS, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 9 septembre 2011.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ESTATES PROPERTY 2 S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.



Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000,- (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 septembre 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, téléfax ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.



- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
 - **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.
- **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.
- Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de février à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.
 - Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1 er décembre de chaque année et finit le 30 novembre de l'année suivante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.



Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente novembre 2012. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont ètè souscrites par l'actionnaire unique, ESTATES S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Les actions ont été libérées à hauteur de 25 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.100,- (mille cent Euros).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

- 1. Monsieur Benoît de FROIDMONT, administrateur de sociétés, né le 26 juillet 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, avenue de Longwy,
- 2. Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, né le 21 août 1975 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,
- 3. Monsieur Laurent WEIS, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, né le 26 mars 1980 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
 - Monsieur Benoît de FROIDMONT est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, R.C.S. 43.298 section B.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.



Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand eleven on the twenty-sixth day of September.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ESTATES S.A., with registered office at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 106.770,

duly represented by Mr Laurent WEIS, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", with professional address at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated September 9, 2011.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

- Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of "ESTATES PROPERTY 2 S.A.".
- Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

- **Art. 3.** The company is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000. (thirty-one thousand Euro) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 310,000.- (three hundred ten thousand Euro) to be divided into 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.



Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on September 26, 2016, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

- **Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.
- **Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

- **Art. 10.** The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.
- **Art. 11.** The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.
- **Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.



Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company.

It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Thursday of the month of February at 4.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

- **Art. 16.** The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.
 - Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on December 1 st of each year and ends on November 30 th of the following year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on November 30, 2012.

The first annual general meeting shall be held in 2013.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The 3,100 (three thousand one hundred) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, ESTATES S.A., with registered office at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg



The shares have been paid up in cash for 25 %, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 7,750. (seven thousand seven hundred and fifty euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,100.- (one thousand one hundred Euro).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at 3 (three).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

- 1. Mr Benoît de FROIDMONT, director of companies, born on July 26, 1975 in Rocourt (Belgium), with professional address in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,
- 2. Mr Adrien ROLLE, "ingènieur commercial", born on August 21, 1975 in Liège (Belgium), with professional address in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,
- 3. Mr Laurent WEIS, "titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", born on March 26, 1980 in Luxembourg (Luxembourg), with professional address at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
 - Mr Benoît de FROIDMONT has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., having its registered office in L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, R.C.S. Luxembourg B 43.298.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, he signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: L. Weis, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 septembre 2011. Relation: RED/2011/2000. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011138757/400.

(110160578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Picarus N.V. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 111.407.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 13 octobre 2011. FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011141033/12.

(110163033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Richardson European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 84.771.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Richardson European Investments S.à r.l. United International Management S.A.

Référence de publication: 2011141049/11.

(110163455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Miramar Investissements, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 163.800.

STATUTS

L'an deux mil onze, le quinze septembre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

1. Monsieur James D. MOLA, né le 21 septembre 1968 à Georgia (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, représenté par Monsieur de Bien Benoît avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, Capellen

en vertu d'une procuration sous seing privé dressée, le 13 septembre 2011

Laquelle procuration après avoir été signée «NE VARIETUR» par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er . Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «MIRAMAR INVESTISSEMENTS» Sàrl.
- **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.
 - Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de droits intellectuels y rattachés.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500 euros), divisé en CENT (100) parts sociales sans valeur nominale et réparties comme suit:

Monsieur James D. MOLA	100 parts sociales
Total	100 parts sociales



Les parts représentants le capital de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500 euros) ont été intégralement libérées par les associés par l'apport en nature d'une créance tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession, les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

Les parts sociales peuvent être transmises sans le consentement des associés survivants pour cause d'incapacité ou de mort d'un des associés à des héritiers réservataires, au conjoint survivant, aux autres héritiers légaux. Ces mêmes parts sociales peuvent également être transmises dans les mêmes conditions à un trust si cela à été préalablement prévu par écrit par l'associé frappé d'incapacité ou décédé à condition que cela ne soit pas contraire au droit des héritiers réservataires et que ce soit conforme à la législation applicable.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayant-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

- **Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.
- **Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.



Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.100.- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-8308 Mamer/Capellen, 75 Parc d'activités.
- 2.- Le nombre de gérant est fixé à un.
- 3.- L'assemblée générale désigne en tant que gérant, pour une durée indéterminée:
- La société «SEREN» Sàrl dont le siège social est au 75, Parc d'Activités L-8308 Capellen, enregistrée auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 110.588, représentée par Monsieur Benoit de BIEN.

La société sera engagée pour tous actes par la seule signature du gérant unique, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi. Le gérant unique pourra déléguer ses pouvoirs pour des missions spécifiques à un ou plusieurs administrateurs ad hoc.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 16 sepembre 2011 - WIL/2011/707 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 22 septembre 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011138918/121.

(110160542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Picarus N.V. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 111.407.

Dépôt Rectificatif Concernant le bilan 2009 du 24 mars 2011 Sous la référence L110047034

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011141034/13.

(110163307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.



Plaider Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 79.244.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011141036/10.

(110163112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Prestinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 112.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141041/9.

(110163602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Privatec S.A., Société Anonyme, (anc. Bogolder S.A.).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Privatec S.A. (Anciennement Bogolder S.A.)

Référence de publication: 2011141042/10.

(110163491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Quatre Chênaux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 81.180.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.10.11.

Référence de publication: 2011141044/10.

(110163058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Quatre Chênaux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 81.180.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.10.11.

Référence de publication: 2011141045/10.

(110163059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

R.E. RO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Extrait sincère et conforme R.E. Ro S.A. Signature

Référence de publication: 2011141046/12.

(110163047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Regent Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 159.565.

En date du 27 septembre 2011, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet au 23 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141047/12.

(110163355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Rose Lila S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7340 Heisdorf, 45, rue de la Forêt Verte.

R.C.S. Luxembourg B 131.506.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011141051/10.

(110162928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Rix et Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, Zone Artisanale, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 13.846.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141050/9.

(110163098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

ProLogis European Finance XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 octobre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Representé par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011141705/14.

(110163762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck